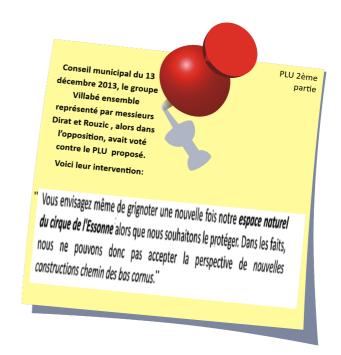
Plan local d'urbanisme, suite

Rappel historique (voir image)

Oh, que de chemin parcouru, et de paroles non tenues!

Et puis, le maire, fervent défenseur du Cirque de l'Essonne, lorsque la direction départementale des territoires demande un complément d'étude des continuités entre les espaces paysagers, répond « dont acte, sauf pour ce qui concerne le Cirque de l'Essonne ». Normal, cela pourrait gêner le projet de constructions sur les coteaux du Cirque.



Il refuse la création d'un zonage spécifique concernant la trame verte et bleue (réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire) C'est révélateur de sa politique en faveur de la préservation de l'environnement et de la protection de la biodiversité.

Sur un point, nous sommes d'accord quand il écrit à propos des constructeurs : « on peut les contraindre à faire un projet moins dense avec des outils tels que le coefficient d'emprise au sol, la baisse des hauteurs, les règles de stationnement »

Mais **les choix faits ne sont pas assez contraignants** : la « bétonite » peut continuer son œuvre. Les portes de Villabé sont grandes ouvertes aux promoteurs.

Ah, une précision sur la position de Bien vivre à Villabé concernant les logements sociaux :

Construire des logements sociaux répond de notre point de vue à une exigence sociale et financière.

Refuser les constructions massives répond à une exigence environnementale.

Nous sommes pour la construction de logements sociaux mais faits autrement : par exemple, pour tout nouveau projet de construction, exiger au minimum 50% de logements sociaux. Là on peut parler de mixité sociale. Mais ce n'est pas le choix retenu avec ce PLU.

Nous avons donc **voté contre ce PLU** et nous avons appelé nos collègues conseillers municipaux de la majorité à un sursaut écologique et à se joindre à nous, sans résultat.

A.Trambaud-Dufresne, C.Bertaux, A.Sébastian, J-L.Iughetti, N.Gomez

Conseillers municipaux de Bien vire à Villabé